Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196e année
30 avril 2020
n° 16 / 7861e
pages 873 à 928

CORONAVIRUS / État d'urgence – Baux commerciaux

L'état d'urgence sanitaire : était-il judicieux de créer un nouveau régime d'exception ?
> *chronique Olivier Beaud et Cécile Guérin-Bargues* 891

La dette de loyers commerciaux pendant la période de fermeture ordonnée par le gouvernement
> *point de vue François Xavier Testu* 885

L'épidémie, cette perte
> *point de vue Nicolas Dissaux* 887

Paiement du loyer des baux commerciaux : libre lecture de l'article 1221 du code civil
> *point de vue Christophe Jamin* 888

ÉDITORIAL

873 Et l'élégance, … !, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

876 Dénonciation calomnieuse (relaxe) : appel de la partie civile et prescription
877 Audience (droit à l'information) : interdiction d'enregistrer et de filmer
877 Secret de l'instruction (journalistes) : communication par un officier de police judiciaire
879 Blanchiment (infractions à l'étranger) : compétence du procureur de la République financier
882 Interruption volontaire de grossesse (Covid-19) : recours à l'IVG médicamenteuse
883 Covid-19 (pouvoir des maires) : illégalité d'un arrêté imposant le port d'un masque
884 Prolongation de délais (Covid-19) : publication d'une ordonnance

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

898 Chronique : Et si le Conseil national des barreaux unifiait les règles et usages en matière de déclaration de soupçon ?, *Pierre Mousseron*
901 Panorama : Droit des couples, *Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau*
913 Notes : Quand la *compliance* américaine s'invite dans le contentieux contractuel français, *note sous Com. 20 nov. 2019, Jean-Christophe Roda*
916 Suicide d'une salariée : une réponse de la chambre criminelle, *note sous Crim. 13 nov. 2019, Cyrille Duvert*
919 La fonction du délai de prescription de droit commun en matière de garantie des vices cachés : une mise à l'épreuve, *note sous Civ. 1re, 6 nov. 2019, Hélène Gourdy*
924 Du caractère facultatif de la purge amiable, *note sous Civ. 3e, 5 mars 2020, Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

928 Michaël Karpenschif – Les conséquences de la crise du Covid-19 sur le droit européen des aides d'État

Version numérique incluse*

322016
9 782993 122016 0

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 0140645366
Fax 0140645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION
• DIRECTION
Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
• RÉDACTION
Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD
• ÉDITION - RÉALISATION
Secrétaires de rédaction :
Patricia ANDRY (5284)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)
Katy PERCHEREAU (5366)
Directeur artistique : Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES
1re secrétaire de rédaction : Véronique THILL
Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL
Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*
80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 0141484792 - ventes@dalloz.fr
Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*
Tél. : 0140922085
Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*
Tél. : 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)
Étranger : 771 € HT
Prix au numéro : 31,65 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206
JOUVE-PRINT
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Avril 2020

Éditions Dalloz
Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14e
RCS Paris 572195550
Siret 57219555000098
Code APE 5811Z
TVA FR69572195550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
PTOT : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Nicolas Dissaux

873 Et l'élégance, ... !

ACTUALITÉS

876 **DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN**

Droit européen
Égalité de traitement (emploi) :
discrimination fondée sur l'orientation sexuelle,
CJUE 23 avr. 2020

876 **DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE**

Droit pénal
Dénonciation calomnieuse (relaxe) :
appel de la partie civile et prescription,
Crim. 21 avr. 2020

Presse et communication
Audience (droit à l'information) :
interdiction d'enregistrer et de filmer,
Crim. 24 mars 2020

Procédure pénale
Secret de l'instruction (journalistes) :
communication par un officier de police judiciaire,
Crim. 24 mars 2020
Constitution de partie civile (incidente) :
salariés exposés à l'amiante,
Crim. 24 mars 2020
Saisie pénale (comptes bancaires) :
portée de la notification de la décision,
Crim. 1er avr. 2020
Blanchiment (infractions à l'étranger) :
compétence du procureur de la République financier,
Crim. 1er avr. 2020
Entraide internationale (gel de biens) :
décision d'une autorité étrangère,
Crim. 1er avr. 2020

881 **DROIT PUBLIC**

Santé publique
Médecine (exercice illégal) :
épilation au laser ou à la lumière pulsée,
Crim. 1er mars 2020
Interruption volontaire de grossesse (Covid-19) :
recours à l'IVG médicamenteuse
Covid-19 (pouvoir des maires) :
illégalité d'un arrêté imposant le port d'un masque,
CE 17 avr. 2020

884 **DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE**

Droit du travail
Prolongation de délais (Covid-19) :
publication d'une ordonnance

POINTS DE VUE

885 La dette de loyers commerciaux pendant la période de fermeture ordonnée par le gouvernement
par François Xavier Testu

887 L'épidémie, cette perte
par Nicolas Dissaux

888 Paiement du loyer des baux commerciaux : libre lecture de l'article 1221 du code civil
par Christophe Jamin

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

891 L'état d'urgence sanitaire : était-il judicieux de créer un nouveau régime d'exception ?
par Olivier Beaud et Cécile Guérin-Bargues

898 Et si le Conseil national des barreaux unifiait les règles et usages en matière de déclaration de soupçon ?
par Pierre Mousseron

PANORAMA

901 Droit des couples
mars 2019 – mars 2020
par Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau

NOTES

913 Quand la *compliance* américaine s'invite dans le contentieux contractuel français, *note sous Com. 20 nov. 2019*
par Jean-Christophe Roda

916 Suicide d'une salariée : une réponse de la chambre criminelle, *note sous Crim. 13 nov. 2019*
par Cyrille Duvert

919 La fonction du délai de prescription de droit commun en matière de garantie des vices cachés : une mise à l'épreuve, *note sous Civ. 1re, 6 nov. 2019*
par Hélène Gourdy

924 Du caractère facultatif de la purge amiable, *note sous Civ. 3e, 5 mars 2020*
par Jean-Denis Pellier

ENTRETIEN

928 Michaël Karpenschif
Les conséquences de la crise du Covid-19 sur le droit européen des aides d'État

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.
Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.
L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.
Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr